

Séance extraordinaire du 12 août 2021

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le jeudi 12 août 2021 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Étaient absents : Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 9 août 2021 a été transmis, en bonne et due forme le 10 août 2021 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 04 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-08-196

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

- QUE** l'ordre du jour présenté comme suit :
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption– Règlement n°671-21A
 4. Mandat – Peinture de la surface de jeu du terrain de tennis
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. Adoption – Règlement n°671-21A amendant le règlement d'emprunt 671-21 décrétant une dépense de 1 965 469 \$ et un emprunt de 1 843 610 \$ pour la réfection de l'aqueduc du rang York Ouest

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Barthélemy a signé un protocole d'entente pour l'obtention d'une aide financière du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (ci-après appelé FIMEAU) de 1 572 374 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 965 469 \$;

ATTENDU QUE l'article 66 de la loi 122 exempte de l'approbation des personnes habiles à voter un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU QUE le remplacement de cette conduite d'eau potable contribuera à améliorer l'ensemble du réseau d'aqueduc de la municipalité;

ATTENDU QUE le 28 juillet dernier, le ministère des Transports a confirmé le financement pour les travaux de réfection du rang York Ouest,

orientant les travaux de remplacement de l'aqueduc par excavation plutôt que par forage directionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement ainsi que son dépôt a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-197

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le règlement 671-21A ayant comme titre « *règlement 671-21A amendant le règlement d'emprunt 671-21 décrétant une dépense de 1 965 469 \$ et un emprunt de 1 843 610 \$ pour la réfection de l'aqueduc du rang York Ouest* » soit adopté

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. Mandat – Peinture de la surface de jeu du terrain de tennis

2021-08-198

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil mandate la compagnie Bourassa Sport Technologie Inc. pour un revêtement acrylique système 4 couches tel que décrit à la soumission datée du 11 août 2021 au coût de 11 900 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le surplus libre.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. Période de questions.

6. Levée de l'assemblée

2021-08-199

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 19 h 06

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.